

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JUIN 2020

En vert : les décisions du conseil communal (les votes)

En mauve : nos remarques, nos interventions, nos justifications de votes, les interventions qui ne sont pas actées dans le procès verbal du conseil communal.

1. Modification du lieu de la réunion du conseil communal - Ratification

Ce point a été voté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Nous avons fait remarquer que le point "Questions orales d'actualités" de la séance du 28.05.2020 n'était pas complet.

Un de nos conseiller était intervenu pour faire un résumé des enseignements que nous (mouvement citoyen) pouvons retirer de cette crise. Il avait également demander à la majorité et au CDH+ de s'exprimer à ce sujet (s'ils le souhaitaient). Il avait terminé en demandant que les citoyens présents au conseil puissent s'exprimer par rapport à cette crise.

Monsieur le Bourgmestre avait répondu négativement à notre demande et avait souligné le fait que nous n'étions pas dans une soirée d'animation.

Cette intervention n'apparaissait pas dans le procès-verbal du conseil communal.

Nous avons remis à la directrice générale le texte complet de notre interpellation. Voici le texte tel qu'il figure dans le procès-verbal. En italique le texte qui a été ajouté au premier procès-verbal.

"M. Beaufays: Je voudrais profiter du fait que les séances du conseil communal sont le seul lieu de débat démocratique au niveau local et avoir un partage d'idées sur les enseignements que l'on peut retirer de cette crise. En ce qui me concerne, je considère que cette crise est l'échec collectif du politique, de la politique néo-libérale de ces dernières années qui a mené à la délocalisation de productions essentielles mais aussi l'échec d'un pouvoir mille-feuille, l'échec des citoyens qui par désintérêt, paresse ou dégoût ont laissé ceci arriver.

Avec l'espoir qu'il y aura un lendemain où les citoyens vont travailler ensemble et qu'ils seront entendus par le monde politique qui travaillera alors pour le bien commun et pas pour une carrière.

M. Beaufays souhaite que chacun, tant les conseillers que le public, puisse s'exprimer. La séance du conseil pouvant être interrompue.

Collège: Nous sommes dans les divers d'un conseil communal. La séance du conseil communal se fait dans un cadre légal où la population ne peut pas intervenir et débattre. Le public ne peut s'exprimer pendant une séance de conseil communal. Nous ne sommes pas à une soirée d'animation. Même si le partage d'idée et l'échange est toujours intéressant, le présent cadre ne le permet pas, puisque nous sommes dans un conseil communal structuré, sérieux comme on en a à chaque fois. Ce n'est pas l'endroit pour échanger avec le citoyen. Il est possible d'échanger avec le citoyen à d'autres moments. Tous les jours nous en avons l'occasion. Le conseil communal n'est pas un lieu d'échange avec le public, ce n'est pas repris dans la structure même d'un conseil communal."

Nous précisons que Monsieur le Bourgmestre peut suspendre la séance du conseil communal (et ainsi permettre aux citoyens de s'exprimer) puis reprendre la séance du conseil.

Ce point a été voté à l'unanimité.

3. Comptes du CPAS - Exercice 2019 - Approbation

Subvention de la commune au CPAS est de 1 230 223 euros soit 4,10 euros par habitant.

Ce point a été voté à 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MCS)

Nous suivons le vote de nos conseiller.es au CPAS.

4. Modification budgétaire n°1 du CPAS - Exercice 2020 - Approbation

Ce point a été voté à 17 voix POUR et 4 voix CONTRE (MCS).

Nous suivons le vote de nos conseiller.es au CPAS.

5. Comptes communaux - Exercice 2019 - Approbation

Nous avons proposé au collège d'envisager que les communes s'associent pour demander une modification de procédure des marchés publics. Selon nos informations, le pouvoir adjudicateur (la commune) pourrait attribuer une préférence à un des critères. Cela permettrait aux communes de favoriser les entreprises/artisans locaux à qualité et prix équivalents.

Il nous a été répondu qu'il n'est pas possible de modifier les critères des marchés publics.

Nous avons alors demandé si l'éloignement d'une société ne pourrait pas être considéré dans le critère environnement (qui existe dans les marchés publics).

Le collège a répondu que, c'est par ce biais là que les choses pourraient changer. Il faut cependant prendre en considération le fait qu'une société qui se trouve loin de notre commune peut avoir un dépôt dans notre commune.

Le collège nous assure qu'à offre équivalente, il favorise les commerces/entrepreneurs locaux.

Ce point a été voté à l'unanimité.

Le déplacement du conseil à la salle Devahive, ne permettait pas (d'après la majorité) une projection-écran. Nous avons regretté le fait que les citoyens présents ne puissent pas bénéficier du dossier papier qui nous avait été envoyé de manière à pouvoir suivre les commentaires et explications du directeur financier.

Pour information, les comptes sont consultables sur <http://www.sprimont.be/commune/vie-politique/budget>

6 . Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) - Adoption

Ce point a été voté à l'unanimité

7. Rapport de rémunération - Adoption

Ce point a été voté à l'unanimité.

Vous pouvez retrouver les détails de ce point en annexe.

8. Plan d'actions de prévention 2020 - Mandat à l'intercommunale Intradel - Approbation

Nous avons signalé que plusieurs groupes 0 déchet se sont constitués sur la commune. Nous remarquons également que les écoles communales participent à des projets 0 déchet. Les enfants de la commune, sensibilisés dès le plus jeune âge via l'école, notamment pourraient poursuivre leurs actions et être actifs dans cette démarche 0 déchet. Nous regrettons un peu que les citoyens ne soient pas plus impliqués ou sollicités par la commune dans cette démarche. Le personnel du service environnement pourrait mettre en place des actions initiées par les citoyens.

Monsieur Frankinet, échevin de l'enseignement, de la culture et des sports nous a expliqué qu'un concours de dessin avait été organisé pendant le confinement. La commune a reçu très peu de dessin. Nous avons répondu que le citoyen n'a peut-être pas l'habitude d'être sollicité et qu'il faut persévérer dans la participation citoyenne.

Ce point a été voté à l'unanimité.

9. Assemblée générale ordinaire de IMIO du 03.09.2020 - Approbation

Nous revendiquons le fait que les mandataires puissent se rendre à l'Assemblée Générale et bénéficier du vote libre dans un souci de transparence et d'efficacité. Cela leur permettrait également de poser des questions (et parfois certaines questions en induisent d'autres). Cela se fait dans d'autres communes.

Ce point a été voté à 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MCS)

10. Assemblée générale ordinaire d'Intradel du 25.06.2020 - Approbation

Nous revendiquons le fait que les mandataires puissent se rendre à l'Assemblée Générale et bénéficier du vote libre dans un souci de transparence et d'efficacité. Cela leur permettrait également de poser des questions (et parfois certaines questions en induisent d'autres). Cela se fait dans d'autres communes.

Ce point a été voté à 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MCS)

11. Adhésion à la centrale d'achats la SPAQuE - Marchés publics en matière de gestion de la pollution des sols - Approbation

la Spaque est un pôle d'expertise de la Région wallonne en matière de gestion des sols pollués.

Nous sommes surpris et regrettons que parmi la liste des missions proposée figure la mission suivante : Etude « faune et flore » en vue de l'introduction d'une demande de dérogation à la loi sur la protection de la nature.

S'il existe une loi pour protéger la nature, c'est quelle en a besoin, non ?
Il nous semble indispensable que la commune respecte cette loi et n'y déroge pas.

Cette mission est à l'encontre de la déclaration de politique communale :

Environnement - Il convient de :
Créer un Plan Communal de Défense de la Nature (PCDN) dans le cadre du développement durable et de la biodiversité ;

Nous demandons au collège de s'engager à ne pas demander cette mission.

Monsieur Leerschool, 1er échevin nous a répondu que parfois, dans certains dossiers, il faut déroger à la loi de protection de la nature en vue de permettre un projet plus « communautaire ». Il nous a donné l'exemple de la mise en place d'une centrale hydraulique.

Monsieur le Bourgmestre nous a répondu qu'il ne pense pas que le fait de ne pas cocher cette mission change quelque chose.

Nous répondons que si toutes les communes signalent à la Spaque que cette mission ne les intéresse pas, elle n'apparaîtra peut être plus dans la liste des missions « habituelles ».

Ce point a été voté à l'unanimité.

11. Adhésion à la centrale d'achats de l'AIDE - Accord cadre pour les essais géotechniques, les essais géophysiques, les prélèvements et les analyses de sol des projets d'assainissement et d'égouttage conjoints – Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

12. Marché publics - Covid-19 - dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues - Décision du collège communal du 26.05.2020 - Ratification

500 masques chirurgicaux pour 385,52 euros TTC

Produit d'entretien pour la bibliothèque (désinfection des livres) pour 90,75 euros TTC et 58, 90 euros TTC

Ce point a été voté à l'unanimité.

13. Règlement de police - rues à l'enfant - Approbation

Article 1 : Entre le 01/07/2020 et le 31/08/2020 durant certaines périodes les rues suivantes sont réservées aux jeux :

- la rue Victor Forthomme, sur sa portion entre la rue du Hollu et la rue des Comines
- la rue des Hadrènes
- la rue de la Baligaine
- la rue de Gyppe, tronçon situé entre le n°57 (élargissement de la chaussée) et l'école
- le Chemin des Goffes
- la rue de la Fontaine
- la rue d'Adzeux, tronçon situé entre le n° 41 et le n° 79, y compris les voiries donnant accès aux propriétés situées au nord du tronçon précité

- la rue Jean Doinet
- la rue Haie des Pauvres
- la rue Del Wède
- la rue Heureuse
- la rue de Wachiboux, entre le point situé à 20m du carrefour avec la rue d'Esneux et le carrefour avec la rue de la Pêcherie
- la rue El Bedire
- la rue de Histreux
- la rue Mazeure;

Article 2 : La mesure est matérialisée par des signaux C3 complétés par un panneau additionnel portant la mention « rue réservée au jeu ». Sur le panneau additionnel seront indiquées les heures pendant lesquelles la rue est réservée au jeu à savoir de 08h00 à 20h00. Ces signaux seront apposés sur des barrières Nadar. Les barrières seront placées par les riverains sous le contrôle et la responsabilité de l'administration communale.

Article 3: Cette décision prendra cours dès que la signalisation appropriée sera mise en place.

La demande doit être introduite avant le début du mois de juin.

Ce point a été voté à l'unanimité.

14. Fabrique d'Eglise La Nativité de la Vierge de Gomzé-Andoumont - compte 2019 - Approbation

Ce point a été voté à l'unanimité.

Questions orales d'actualité

MCS : il nous a été signalé que rue Lileutige il y avait un terrain qui serait envahi par des herbes du caucase.

Le Collège : nous sommes au courant et avons des photos. Le problème est pris en charge par nos services et la région wallonne avec toutes les précautions d'usage. Le gestionnaire du terrain en question est informé et prend les mesures adéquates. Neuf cents plans ont déjà été enlevés et l'élimination du restant est repris dans leur permis d'environnement. Un contrôle est également prévu.

MCS : l'atelier informatique de Louveigné rentre un dossier de demande de subvention auprès de la Fondation Roi Baudoin afin de pouvoir aider les jeunes étudiants soit en leur mettant à disposition un ordinateur ou en leur assurant une formation en informatique. Tout soutien est le bienvenu. L'atelier souhaite également pouvoir mettre à disposition un lieu avec les ordinateurs pour les étudiants qui en auraient besoin pour travailler.

Le Collège : les besoins en chiffres de la jeunesse en difficulté ont été communiqué au responsable et un mail a été transmis afin de soutenir la demande de subvention.

MCS : les riverains de la carrière de Chanxhe se plaignent de l'occupation du lac dès qu'il fait beau. Cela cause vraiment des désagréments aux riverains. Qu'est-il envisagé ?

Le Collège : c'est un problème connu et pris en charge depuis de nombreuses années. Des réunions sont programmées chaque année avec les responsables de la zone SECOVA. Des opérations coup de poing ont déjà été menées (collaboration entre la zone SECOVA, la zone du Condroz, le TEC). Le problème réside principalement en ce qu'il concerne un terrain privé. Des contacts réguliers ont lieu avec les responsables du site qui toutefois n'arrivent pas à faire cesser le problème, malgré un affichage et des mesures de protection telles que la mise en place de barrière, de grosses pierres et même de fils barbelés. L'ancien divisionnaire avait même tenté, via le Parquet, de faire vider le lac justifiant qu'il pourrait se trouver au fond des pièces à conviction (voiture, armes,...). Malheureusement le parquet n'a pas poursuivi et n'a pas voulu engendrer des frais importants pour vider le plan d'eau. La Commune ne peut non plus investir des sommes importantes pour vider le lac alors qu'il est sur terrain privé. Une réunion a eu lieu avec les propriétaires du site afin qu'ils se mettent en rapport avec la région wallonne pour vider le lac, ils devaient ensuite revenir vers nous. A ce jour, le propriétaire envisage de se séparer du terrain, quelques pistes sont envisagées (groupes de pêcheurs, site sauvage géré par le SPW). Toutefois ce n'est pas parce qu'il y aura une nouvelle activité, que le problème sera solutionné.

Comme les années précédentes le Bourgmestre a récemment pris un arrêté d'interdiction de stationnement pour les rues environnantes, dissuadant peut-être certains. De nombreux procès-verbaux sont dressés chaque année.

Le Bourgmestre essaie de contacter le gestionnaire qui semble toutefois se désintéresser à présent du problème.

MCS : durant la période de confinement les lignes de bus 64 et 65 ne s'arrêtaient plus entre Liège et Beaufays. Le Collège a dû recevoir un courrier d'un collectif de citoyens le sollicitant d'appuyer leur demande de maintien de cette mesure par le TEC, qui en principe prend fin au 01.07.

La Commune pourrait-elle soutenir cette demande vu que cette mesure semble bien fonctionner ?

Le Collège : nous allons vérifier si nous avons reçu la demande. Ce serait toutefois bien qu'il mette à jour leur demande et la renvoie. Le bourgmestre a réunion tout prochainement avec la commission provinciale de sécurité routière, il en fera part. Il semblerait toutefois qu'il est déjà question que le TEC maintienne cette mesure.

CDH + : s'est rendu sur les lieux du calvaire de la Haute-Lillé. Son état est déplorable. Il faudrait le nettoyer car pour rappel c'est un projet qui a été porté par le conseil communal des enfants. Des arbres auraient dû être replantés et le crucifix remis en place.

Le Collège : se demande si le terrain n'a pas été vendu et si le crucifix n'avait pas été endommagé. Le Collège se renseigne.

CDH + : est-il vrai que le terrain situé derrière le cimetière de Sprimont (quand on monte la venelle depuis la Cour Robaye) deviendrait un lotissement ? Si tel est le cas il faudra faire très attention aux accès. De plus faudrait-il accepter un tel dossier à cet endroit ?

Le Collège : des avant-projets ont déjà été présentés dans les divers du Collège. Mais il n'y a jamais eu de demande concrète. C'est toutefois bien un terrain à bâtir. En fonction du projet présenté, le Collège examinera ce qui est acceptable ou non.

MCS : une citoyenne de Dolembreux s'est vue confirmée par la Ministre DEBUE que rien n'était prévu au niveau du SPW pour l'aménagement du carrefour de Dolembreux.

Le Collège : comme déjà expliqué, des démarches sont réalisées avec les instances du SPW afin de switcher l'investissement prévu par le SPW pour la descente de Florzé avec l'aménagement d'un giratoire à Dolembreux, car de fait rien n'a été prévu par le SPW, si ce n'est des études dans le cadre de la liaison CHB. Le Bourgmestre rappelle que le Collège continue "à taper sur le clou". Le Bourgmestre le mentionnera à nouveau lors de sa réunion avec M. le Sénateur P. Dodrimont avant de relancer une nouvelle demande de rendez-vous chez M. le Ministre Henri.

MCS : il est dommage que la réunion de la prochaine CCATM (Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité) ne se déroule pas en présentiel. Si certains sont habitués de suivre des vidéoconférences, ce n'est pas le cas de tous les membres. Des lieux tels que le foyer culturel aurait pu être envisagé.

Le Collège : Mme Ummels n'étant pas présente, il n'est pas possible de dire quelles discussions ont menés à cette décision.

EPS : attend de voir et pense que cela peut bien se passer, le débat sera différent mais peut tout à fait être bien géré.

CDH+ : de quelle initiative provient le placement de plusieurs boîtes bleues dans certains villages "Comment avez-vous vécu le Covid" ?

Le Collège : c'est une initiative du Foyer culturel. Il s'agit de boîtes à culture. La presse en a un peu parlé. Le Foyer culturel va récolter les différents témoignages et en fera une exposition.

MCS : récemment il s'est tenu une inspection à la commune au niveau de la sécurité. Nous souhaiterions connaître la position du Collège par rapport à cette situation préoccupante puisque ce sont les deux directeurs généraux qui sont responsables pénalement s'il arrivait quoique ce soit comme accident. La problématique a déjà été soulevée à trois reprises, soit lors du budget et à nouveau lors de l'alerte à la bombe, lors de laquelle le 2ème étage a été averti tardivement. Il y a notamment une urgence quant au conseiller en prévention qui est absent depuis longtemps et il faudrait remédier à la situation.

Le Collège : une note a été rédigée par le Directeur général ff et une discussion est prévue au Collège du lendemain.

MCS : les personnes s'occupant des locaux à destination des mouvements de jeunesse ont reçu un courrier mi-juin leur réclamant une série de documents prouvant leur mise en conformité pour accueillir des camps. Le délai est beaucoup trop court, surtout lorsqu'on

voit que le courrier initial de la Région date de 15 jours plus tôt. Il ne sera pas possible pour certains de se mettre en ordre en si peu de temps. Pendant un temps, le passage des pompiers avait lieu tous les 5 ans à la demande de la commune.

Le Collège : c'est suite à la crise Covid que la Commune a été interpellée et a été amenée à réclamer ces documents.

CDH + fait remarquer que même sans le courrier de la commune, chaque propriétaire est censé connaître les règles en vigueur au niveau sécurité pour louer ce genre de lieu.

MCS : Certaines communes comme Seraing, Dalhem, Nandrin on ajouté au règlement de police le fait que les tondeuses robot ne puissent pas être utilisées entre 18H et 9h pour protéger les hérissons. La commune de Sprimont ne pourrait-elle pas le proposer à la zone Secova.